

# Moulin du Saut et Moulin de Tournefeuille par le causse

Une randonnée proposée par dani46



Randonnée n°2301

Très beau parcours, au-dessus et dans la vallée de l'Alzou, qui permet de découvrir deux moulins: le Moulin du Saut (moulin fortifié du 12ème siècle) ainsi que le Moulin de Tournefeuille.

<b>Durée :</b>	2h40	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	7.78km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	150m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	151m	<b>Région :</b>	Massif central
<b>Point haut :</b>	287m	<b>Commune :</b>	Rocamadour (46500)
<b>Point bas :</b>	197m		

## Description

Le point de départ est un parking (ancienne portion de route) au bord de la D840 : en venant de Gramat, parking à droite après l'accrobranche et juste après le virage, 250m avant l'intersection avec la D36 (Rocamadour - Rignac).

**(D/A)** Depuis le parking, traverser la D840 et emprunter la petite route qui descend. Passer sous la voie de chemin de fer et tourner à gauche. Longer la voie de chemin de fer jusqu'au passage à niveau.

**(1)** Prendre à droite. Suivre le chemin sur le Causse qui va progressivement descendre dans la vallée.

**(2)** Arrivé en bas, à l'intersection, prendre à droite (GR®6) pour se rendre au Moulin du Saut. Ne pas hésiter à emprunter le sentier qui descend à travers le Moulin jusqu'à la cascade en bas.  
Rebrousser chemin et revenir à la dernière intersection.

**(2)** Poursuivre le chemin en longeant la vallée, traverser l'Alzou sur le petit pont de pierre et remonter sur le versant opposé pour arriver au parking du haut.

**(3)** Prendre à droite le chemin qui longe la falaise en direction de Rocamadour (vers l'Ouest). Après 270m, laisser le sentier qui part à gauche et poursuivre tout droit. Profiter depuis le haut des magnifiques points de vue sur la vallée de l'Alzou et le Moulin du Saut.

**(4)** Après avoir parcouru environ 2km sur la crête, emprunter le sentier de droite qui redescend rapidement dans la vallée.  
Traverser de nouveau l'Alzou puis le site du Moulin de Tournefeuille et prendre le sentier qui part à droite (GR®6) .

**(5)** A 250m, quitter le GR®6 pour emprunter à gauche le sentier qui remonte sur le causse. Arrivé au sommet, poursuivre jusqu'à la voie de chemin de fer, avec une bergerie à droite.

**(6)** Prendre le chemin à droite et longer la voie ferrée. Arrivé au petit pont, repasser sous la voie ferrée à gauche et traverser la D840 pour atteindre le parking du point de départ **(D/A)**.

La durée du parcours est d'environ 3h00 si l'on prend le temps de s'arrêter aux différents points de vue et de visiter les deux moulins.

## Informations pratiques

La durée du parcours est d'environ 3h00 si l'on prend le temps de s'arrêter aux différents points de vue et de visiter les deux moulins.

Avec l'accord de l'auteur de la randonnée, nous ajoutons cette précision:

## Points de passages

- D/A Parking au bord de la D840**  
N 44.801763° / E 1.669704° - alt. 279m - km 0
- 1 Passage à niveau**  
N 44.797763° / E 1.678312° - alt. 287m - km 0.97
- 2 Prendre à droite pour se rendre au Moulin du Saut**  
N 44.789814° / E 1.672208° - alt. 253m - km 2.9
- 3 Parking du haut, à droite**  
N 44.78863° / E 1.673495° - alt. 272m - km 3.34
- 4 Emprunter le sentier qui descend à droite**  
N 44.79779° / E 1.659365° - alt. 259m - km 5.36
- 5 Quitter le GR6, sentier à gauche**  
N 44.79498° / E 1.663276° - alt. 201m - km 6.09
- 6 Voie de chemin de fer**  
N 44.801164° / E 1.665883° - alt. 277m - km 7.37
- D/A Parking au bord de la D840**  
N 44.801802° / E 1.669678° - alt. 279m - km 7.78

Il existe effectivement un GR<sup>®</sup> entre les deux moulins (c'est d'ailleurs la randonnée classique) mais j'ai proposé une variante qui permet de voir les Moulins et la vallée depuis le Causse donc du haut.

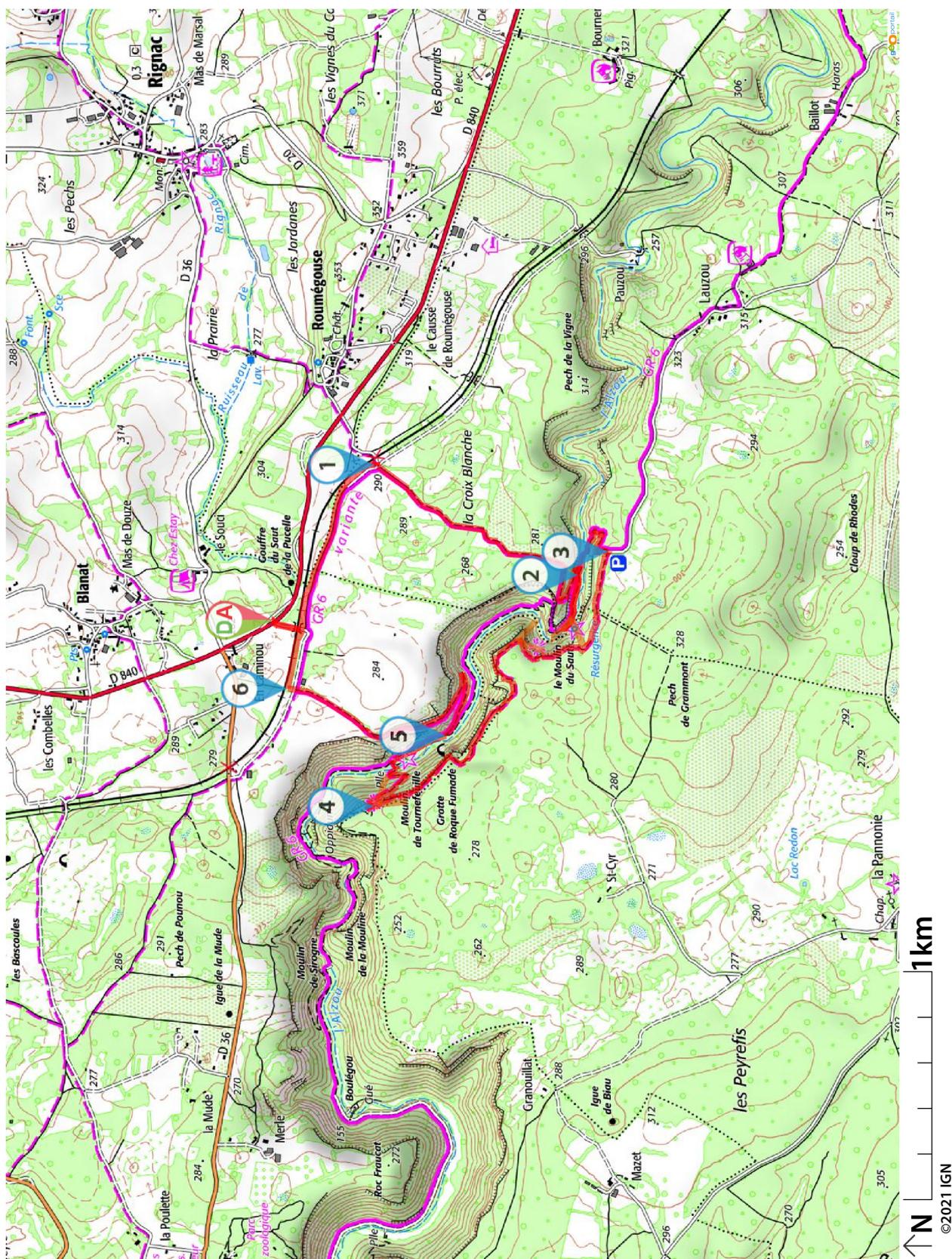
### A proximité

A proximité immédiate du point de départ (200m), de l'autre côté du grand virage, on peut se rendre au parcours accrobranche et au Gouffre du Saut de la Pucelle, en bas du parcours accrobranche. L'entrée est autorisée et gratuite. C'est un gouffre dans lequel se perd un petit ruisseau et très prisé des spéléos. Très beau site naturel.

A noter également l'aire naturelle de camping de la "Ferme Estay" à 400m.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-moulin-du-saut-et-moulin-de-tournefeuille/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.**

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**